

M A I R I E D E F E I G N E U X

4, Grande Rue - 60800 FEIGNEUX
Tel : 0344590305 / Fax : 0344872546

Note de synthèse brève et synthétique retraçant les informations essentielles de la commune de FEIGNEUX Exercice 2022

Vu les dispositions prévues par la loi n° 2015-991 du 07 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (Notre) relative à la transparence et la responsabilité financières des collectivités territoriales.

Vu les articles L 2313-1 ,3313-1 et L4313-1 du Code Général des collectivités territoriales relatifs à la publicité des budgets et des comptes,

Madame le Maire rappelle l'obligation faite aux communes (quelle que soit leur population) de joindre une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en connaître les enjeux

Cette note répond à cette obligation pour la commune.

✓ Le vote d'un budget répond à quelques principes :

- 1- Le budget est voté pour l'année civile mais il peut être voté jusqu'au 15 avril.
- 2- La commune ne compte pas un budget mais 3 :
 - Budget général : communal
 - Budget eau potable
 - Budget CCAS
- 3- Chaque budget doit être équilibré en fonctionnement comme en investissement
- 4- Chaque budget doit obligatoirement dégager des ressources suffisantes de son fonctionnement pour assurer en priorité le remboursement de sa dette et financer ses investissements.
- 5- La commune ne peut, contrairement à l'Etat emprunter pour financer ses dépenses de fonctionnement. L'emprunt est une ressource destinée uniquement à financer des dépenses d'investissement.

✓ Affectation du résultat :

Résultat de fonctionnement :

- Résultat de l'exercice : 11 168.08€
- Résultats antérieurs reportés : 84 619.83€
- Résultat à affecter : 95 787.91€

Solde d'exécution d'investissement : - 42 145.71€

L'affectation du résultat se décompose de la façon suivante : Report en fonctionnement :

R002 : 53 642.20€

R 1068 : 42 145.71€

Report en D002 : 42 145.71€

1- Composition des charges de fonctionnement :

Charge de fonctionnement	Prévisions 2021 €	Réalisé 2021 €	2022 €
Charge à caractère général	149 900	134 844.36	173 830.00
Charge de personnel	44 200	42 855.67	44 200
Autres charges de gestion courante	97 005	88 727.98	97 005
Atténuations de produits	31 773	31 773	31 773
Dotations amortissement	1 060	1 060	6 290
Charges financières	4 240	4 239.13	4 050
Charges exceptionnelles	120	-	120
Dotations aux provisions	380	380	380
Dépenses imprévues	5 678.83	-	12 163.59
Total	334 356.83	303 940.14	369 811.59

2- Produits de fonctionnement

Produits de fonctionnement	Prévisions 2021 €	Réalisé 2021 €	2022 €
Produits de services	16 860	9 186.72	8 760
Impôts et taxes	160 100	167 795.31	164 500
Dotations et participations	91 172	113 749.25	126 040
Autres produits de gestion courante	20 005	24 187.72	24 005
Excédent antérieur reporté	84 619.83	84 619.83	53 642.20
Total	372 756.83	399 538.83	376 947.20

3-Les impôts et taxes sont les ressources les plus importantes de la collectivité.

Dès 2021, la commune ne perçoit plus de produit taxe habitation sur les résidences principales. Cette perte est compensée par l'attribution de la part départementale de taxe foncière bâti (TFB) à chaque commune et par le calcul d'un coefficient correcteur qui s'appliquera au produit de TFB afin de neutraliser l'effet de sous compensation ou sur compensation.

Concrètement le transfert de la part départemental de la TFB se traduira par l'addition du taux du département (21.54%) au taux communal de la TFB 2020 SOIT 10.97%.

	Taux communaux %+ taux départemental	Produit correspondant 2022 en € prévisionnel
Taxe foncière bâti	10.97+ 21.54%	97 790
Taxe foncière non bâti	28.81	24 633
Total		122 423

Il est rappelé qu'à ce produit attendu, un prélèvement d'un montant de 31 773€ doit être prévu au compte 739116.

✓ Section d'investissement : 217 092.78€

Les opérations inscrites en investissement sont :

Désignation opération	Dépenses € (solde*)	Recettes €	Reste à charge €
Matériel/mobilier	8 000	-	8 000
Aménagement place E HURAUX	4 700	49 000	
Etude sécurité RD50	1 200	-	-
Fibre optique	75 000 payable en 5 fois soit 15 000.00	-	5x15 000.00
Remplacement chaudière	15 000.00	-	15 000.00
Aménagement Bibliothèque	20 000	Conseil Départemental : 10 987.34	-
Accès PMR salle	27 000	DETR : 9 230.62 CD : 6 974.25	10 795.13
Accès PMR nouveaux locaux mairie	-	DETR : 13 500 CD : 10 200	12 300
Aménagement eaux pluviales rue Mi voie	18 000	DETR : 5 200 CD : 4 420	8 380

Aménagement eaux pluviales rue Bapeume	21 000	DETR : 6 062.30 CD : 5 152.95	9 784.75
Installation thermique mairie	13 000	-	13 000
Luminaires Eglise	3 000	-	3 000

Concernant l'opération aménagement Place Elisabeth Huraux ; il reste à percevoir la subvention liée à l'aménagement paysager (travaux non terminés suite à un désaccord avec l'entreprise concernant le travail réalisé) et Participation exceptionnelle de la Région : 49 000€